



MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE NICOLET-YAMASKA
257-1, rue de Mgr-Courchesne
Nicolet (Québec) J3T 2C1
Téléphone : (819) 519-2997
Télécopieur : (819) 519-5367
www.mrcnicolet-yamaska.qc.ca

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2021-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2019-09 RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA AFIN DE FAVORISER L'ACHAT LOCAL

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné directeur générale et secrétaire-trésorier, que le **règlement 2021-03** relativement à la gestion contractuelle de la MRC de Nicolet-Yamaska, adopté par le Conseil des maires de la municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska lors de sa séance régulière du 16 juin 2021, est entré en vigueur le 25 juin 2021.

Le règlement peut être consulté sur le site internet de la MRC au www.mrcnicolet-yamaska.qc.ca et au bureau municipal des municipalités concernées.

DONNÉ À NICOLET, ce 25^e jour du mois de juin 2021.

Michel Côté, Ph. D.
Directeur général
et secrétaire-trésorier